

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

## AMENDEMENT

N ° CD57

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin,  
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.